

SM le Roi inaugure un centre de formation professionnelle au sein de la Maison carcérale de Bouarfa

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-12-2009 23:32:58

SM le Roi Mohammed VI a inauguré, lundi, un centre de formation professionnelle au sein de la Maison carcérale de Bouarfa, réalisé par la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus pour un investissement de 3,3 millions de DH.

Après avoir dévoilé la plaque commémorative et coupé le ruban symbolique, le Souverain a effectué une tournée à travers les différentes dépendances du centre, dont la création fait partie du programme intégré pour la réinsertion des détenus.

Ce programme est mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation, la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et les départements chargés respectivement de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la santé, de l'artisanat, de la culture, de la jeunesse et sports ainsi que l'Office de Formation professionnelle et de la Promotion du travail.

Le Centre bénéficiera aux détenus de la Maison carcérale de Bouarfa dont la peine restant à courir varie entre 9 mois et 3 ans. La formation offerte s'articule autour de trois pôles dédiés à la formation professionnelle, à la formation agricole et aux activités parallèles.

Le pôle de formation professionnelle compte 7 filières, dont la comptabilité-gestion et la maintenance informatique, mises en oeuvre pour la première fois conformément aux hautes instructions de SM le Roi. Il s'agit également de la peinture vitrerie, électricité bâtiment, plomberie sanitaire, coiffure, menuiserie bois et plâtrerie.

Quant au pôle de formation agricole, il dispensera des cours en "maintenance des réseaux d'irrigation", en adéquation avec l'environnement agricole régional. Le troisième pôle consacré aux activités parallèles dispensera des cours en alphabétisation et offrira les services d'une bibliothèque - multimédia ouverte à tous les détenus.

La nouvelle structure de formation s'ouvre à d'autres composantes du programme intégré, particulièrement les aspects culturels et sportifs.

L'investissement pour la réalisation du Centre a atteint 3,3 millions de DH, dont 2 ont été réservés à la construction, financés en partenariat entre les membres du programme de réinsertion des détenus (Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle).

Le coût annuel du fonctionnement du centre est estimé à 700.000 dirhams.

Le Programme de réinsertion professionnelle des détenus a permis de réaliser 36 centres de formation professionnelle, agricole et artisanale dans des établissements pénitentiaires.

Animés par 188 formateurs, ces centres ont offert des formations à 4.491 bénéficiaires en enseignement formel, dont 407 universitaires, 4.092 bénéficiaires en formation professionnelle et 1.179 bénéficiaires en formation agricole.

L'action de la Fondation procède de la volonté royale de veiller au respect de la dignité humaine des personnes incarcérées. Elle met ainsi en évidence la nécessité de faire bénéficier les détenus de conditions de nature à préserver le respect d'eux-mêmes et à accroître le sentiment de responsabilité qu'ils ont à l'égard de leurs personnes, de leurs familles et de la société.

L'initiative royale interpelle toute la société sur la démarche à entreprendre et les moyens à mobiliser en termes de réinsertion pour que la préservation de la dignité humaine des détenus ne soit pas un vain mot.

C'est ainsi que le plan d'actions 2005-2010 de la Fondation a privilégié la poursuite et la consolidation des actions déjà engagées, le déploiement d'un programme d'animation socioculturelle et sportive dans tous les pénitenciers et le renforcement des équipements conséquents, avec la mise à leur disposition des outils et supports appropriés.

Ce plan d'actions a permis l'alphabétisation et l'extension de la formation de base au profit des détenus d'une vingtaine, au moins, de centres pénitenciers, la construction ou l'aménagement de centres de formation professionnelle dans une dizaine de pénitenciers et la création, dans une dizaine d'autres, d'ateliers d'initiation en matière d'artisanat et de petits métiers et la participation à l'effort sanitaire et aux soins médicaux au profit des détenus.

Il a également favorisé la construction ou l'aménagement de nouveaux centres de sauvegarde, le renforcement de la formation de l'effectif d'encadrement et la mise en oeuvre d'un programme post-carcéral.

MAPF